

**Transformation des milieux naturels et conscience  
environnementale à la fin du Moyen Âge : une  
esthétique du paysage manquante ?**

Thomas Labbé

► **To cite this version:**

Thomas Labbé. Transformation des milieux naturels et conscience environnementale à la fin du Moyen Âge : une esthétique du paysage manquante ?. 135e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques: "Le Paysage rural au Moyen Âge", Apr 2010, Neuchatel, Suisse. pp.17-28. halshs-01474655

**HAL Id: halshs-01474655**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01474655>**

Submitted on 23 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Transformation des milieux naturels et conscience environnementale à la fin du Moyen Âge : une esthétique du paysage manquante ?

Thomas LABBÉ

Post-doctorant en histoire

Université de Bourgogne (Dijon) / CNRS, UMR 5594 ARTÉHIS

---

Extrait de : Christian GUILLERÉ (dir.), *Le Paysage rural au Moyen Âge*, éd. électronique, Paris, Éd. du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2012.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du CTHS dans le cadre de la publication des actes du 135<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Neuchâtel (Suisse) en 2010.

Une réalité souvent mieux étudiée par l'archéologie ou les sciences environnementales que par la discipline historique en elle-même est que le milieu physique n'a plus rien de naturel depuis des siècles. Dans l'espace européen, l'homme médiéval ne se trouvait ainsi absolument pas en contact d'une nature vierge. Il a hérité des formes de paysages construites par l'activité de ses prédécesseurs, formes qu'il a lui-même transformées à son tour, et même de manière accélérée à partir de la seconde moitié du Moyen Âge<sup>1</sup>. Commencé à l'époque carolingienne, un épisode actif d'anthropisation du milieu caractérise en effet cette période, par le biais des défrichements, des assèchements de marais, de l'endiguement et de l'aménagement des fleuves et des côtes, de la mise en culture de nouvelles surfaces, de l'extension de l'élevage, de la sélection des essences d'arbres... Tout cela contribua à modifier profondément les sols – donc les dynamiques érosives –, le stock des ressources et les systèmes hydrologiques<sup>2</sup>. Cette évolution commence à être maintenant bien connue, et l'on considère souvent que dès le XIV<sup>e</sup> siècle la conquête des sols se trouvait presque achevée, l'extension de l'ager ayant atteint un point d'équilibre<sup>3</sup>. On sait moins en revanche que la société médiévale eut tout à la fois conscience, et de son action d'aménagement du territoire avec les conséquences que cela induisait sur la transformation du paysage, et de l'influence de cette activité sur la dynamique des phénomènes naturels. C'est tout un discours sur l'anthropisation du milieu que recèle ainsi la documentation médiévale, révélé notamment à travers les récits de catastrophe, dans lesquels les hommes de cette époque n'hésitaient pas à faire intervenir la dynamique du milieu naturel pour fournir des explications. Les récits de catastrophe, exploités depuis peu par la recherche historique, apparaissent ici dans l'une de leurs nombreuses richesses. Par l'existence de ce discours qu'ils révèlent, ils constituent ainsi une voie d'accès possible pour analyser une certaine forme de perception de l'environnement à une époque donnée. Cette voie d'accès est indirecte bien sûr, puisqu'elle ne procure pas à proprement parler de description de paysage, mais fournit plutôt une forme d'instrumentalisation du milieu pour arriver à une fin précise, c'est-à-dire la recherche

---

1. On doit citer ici la synthèse de R. Delort, l'un des premiers historiens à s'être intéressé à l'aspect historique du milieu naturel (*La Vie au Moyen Âge*, p. 1-60). On renvoie également, toujours en se limitant à la bibliographie historique, à R. Delort et F. Walter (*Histoire de l'environnement européen*).

2. M. Colardelle (dir.), *L'Homme et la Nature au Moyen Âge : paléoenvironnement des sociétés occidentales*; J. Burnouf, J.-P. Bravard et G. Chouquer (éd.), *La Dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*. L'aménagement des bassins versants et l'impact induit sur l'écoulement des rivières ont fait l'objet du plus grand nombre d'études récemment, notamment J. Burnouf et P. Leveau (dir.), *Fleuves et marais : une histoire au croisement de la nature et de la culture*.

3. P. Zumthor, *La Mesure du monde : représentation de l'espace au Moyen Âge*, p. 75.

d'une cause, et le plus souvent d'une responsabilité en cas de tels événements. C'est cette forme d'utilisation particulière de l'environnement qui peut apporter de nombreux éléments d'analyse quant au discours sous-jacent qu'il contient sur ce dernier. L'intérêt heuristique de la catastrophe et son possible usage pour délimiter certains contours de la pensée médiévale seront ainsi l'approche méthodologique que voudraient tenter de mettre en œuvre ces quelques paragraphes.

### ***Le discours sur l'anthropisation du milieu : une conscience environnementale à la fin du Moyen Âge***

Ce type de réflexion, tendant à percevoir les modifications apportées au milieu naturel et à en appliquer les conséquences dans les chaînes de causalités entraînant potentiellement aux catastrophes, semble devenir visible dans les sources à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Ceci concorde chronologiquement avec l'observation déjà faite, c'est-à-dire l'aboutissement de la conquête des milieux à la même période. D'emblée, ce discours apparaît donc lié à l'emprise de la civilisation sur le milieu naturel. Il témoigne d'une forme de réflexivité, d'une forme de jugement sur cette emprise, grandissant peut-être déjà face à un certain retour d'expérience.

Pour la précocité dont il fait preuve, un premier document pourra s'avérer très intéressant. Il s'agit du *De rebus Alsaticis ineuntis saeculi XIII*, datant certainement du début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'auteur, anonyme, y parle en effet du déplacement du cours du Rhin ayant eu la conséquence inattendue de rejeter Breisach du côté alsacien comme d'un événement proche : « Il y a encore peu de temps, le Rhin séparait Breisach de l'Alsace<sup>4</sup>. » Or, l'événement eut lieu en 1295, ainsi que le rapportent les *Annales Colmarienses* : « Le Rhin, qui sépara longtemps de l'Alsace la butte fortifiée de Breisach, se dévia en partie cette année d'un côté à l'autre de la colline<sup>5</sup>. » L'auteur établit dans ce document une sorte d'état des lieux de l'Alsace du XIII<sup>e</sup> siècle, sous tous ses aspects, religieux, politiques, économiques et naturels. Il s'adonna donc très rapidement à une géographie sommaire des paysages du XIII<sup>e</sup> siècle, en évoquant une couverture forestière largement rongée depuis par les défrichements. Il indique en effet comme appartenant au passé une Alsace couverte de forêts rendant les cultures difficiles : « Il y avait beaucoup de forêts en Alsace, lesquelles rendaient la terre stérile en blé et en vignes<sup>6</sup>. » Peu après cette remarque sur l'aspect positif des défrichements se trouve une autre observation plus inattendue et très claire quant à leur impact négatif sur l'hydrologie de la région :

« Les torrents et les fleuves n'étaient alors pas si grands que maintenant, parce que les racines des arbres retenaient un moment dans les montagnes les flots issus de la fonte des neiges et des averses<sup>7</sup>. »

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le mécanisme déjà observé en son temps par cet homme. En revanche, il est intéressant de replacer cette réflexion dans le contexte hydrologique de la même époque afin d'en comprendre toute la portée. Le début du XIV<sup>e</sup> siècle correspond en effet à l'entrée rapide dans le petit âge glaciaire, épisode climatique marqué par plus de fraîcheur et d'humidité au niveau européen. Or, on sait depuis les travaux de Jean-Paul Bravard

4. *De rebus Alsaticis ineuntis saeculi XIII*, p. 232-237 : « Rhenus ante breve tempus Brisacam ab Alsacia separabat. »

5. *Annales Colmarienses*, p. 221 : « Rhenus qui longo tempore oppidum Brisacam ab Alsatia dividerat, isto anno pro parte ad latus montis se alius transferebat. »

6. *De rebus Alsaticis ineuntis saeculi XIII*, p. 236 : « Multe sylve in Alsatia fuerunt, que terram in frumento et vino sterilem reddiderunt. »

7. *Ibid.* : « Torrentes et flumina non ita magna tunc nunc fuerunt, quia radices arborum fluxum nivium et imbrium per tempus in montibus retinuerunt. »

que cette tendance climatique lourde eut des répercussions importantes sur le régime hydrologique des fleuves européens, apportant un regain notable de la torrencialité par rapport à la situation plus calme du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. On peut donc être tenté de reconstruire la réflexion de l'auteur anonyme du *De rebus Alsaticis ineuntis saeculi XIII* non pas seulement comme une pensée théorique. Elle semble bien découler d'une observation précise de l'évolution des systèmes naturels, à savoir le changement de régime hydrologique des fleuves et des rivières au début du XIV<sup>e</sup> siècle, à laquelle il chercha à donner une réponse en la mettant en relation avec la modification apportée par les défrichements sur le paysage des montagnes alsaciennes durant le siècle précédent.

Ce texte ne porte toutefois pas de jugement de valeur sur ces transformations récentes. L'auteur se contente de l'observation du phénomène. Les récits de catastrophes violentes recèlent, eux, des ressorts plus profonds de ce discours réflexif sur l'action humaine et, partant, indiquent les formes de la perception du changement des milieux pour les contemporains. Il convient d'en faire maintenant l'expérience.

Au début du mois de novembre 1333, l'Arno ravagea la ville de Florence dans l'une des plus graves crues de son histoire. À cette occasion, Giovanni Villani, le fameux historiographe de la ville qui rédigeait alors sa chronique, écrivit le récit de catastrophe le plus célèbre de la documentation médiévale. Dans un très long texte, il chercha à examiner toutes les explications probables de la catastrophe, tant au niveau théologique qu'astrologique<sup>9</sup>. Surtout, il décrivit également les conditions environnementales qui auraient, selon lui et nombre de ses concitoyens, conduit à la catastrophe. À ce stade de la réflexion, il fit bien entrer en jeu la modification du paysage fluvial commise par l'action de l'homme. Il interrogea en effet les personnes les plus âgées de la ville, lesquelles gardaient en mémoire la dernière grande crue de la rivière arrivée en 1269, afin de savoir si le volume d'eau déplacé en 1333 leur semblait plus important qu'en 1269. Les témoins interrogés lui répondirent par la négative, affirmant que si l'inondation de 1333 fut plus dévastatrice que celle de 1269, cela était plutôt dû aux aménagements effectués dans cet intervalle de temps le long du fleuve. L'édification de nombreux moulins et de nombreuses pêcheries notamment auraient suffisamment modifié le paysage fluvial pour exhausser de plusieurs pieds le lit de l'Arno :

« Les sages anciens de Florence qui vivaient alors avec une bonne mémoire se demandèrent lequel fut le plus grand déluge entre celui-ci et celui qui arriva en l'année du Seigneur 1269. La majorité d'entre eux dirent que l'ancienne inondation ne déplaça en fait pas moins d'eau. Mais, à cause de l'élévation du lit de l'Arno, qui est sept bras plus haut que l'ancien cours, due à la mauvaise gestion de la commune qui laissa construire des pêcheries à ceux qui possédaient un moulin dans le fleuve, la ville fut inondée avec de beaucoup plus grands dommages que lors de l'ancien déluge. Dieu ôte le bon sens à ceux à qui il veut du mal. Suite à cette erreur due aux pêcheries, la commune de Florence décréta immédiatement qu'aucune pêcherie ni aucun moulin ne puissent être construits en aval ou en amont du pont de Rubaconte sur un espace de 2 000 bras, ni sous le Ponte alla Carraia sur un espace de 4 000 bras, au risque de peines graves. Et l'ordre fut donné et crié officiellement de réparer les ponts et les murs renversés<sup>10</sup>. »

8. J.-P. Bravard, « Des versants aux cours d'eau : les implications des fluctuations paléohydrologiques à l'époque médiévale », p. 171-179.

9. G. Villani, *Nuova Cronica*, vol. III, p. 1-42.

10. *Ibid.*, p. 11 : « *Fecesi questione per li savi Fiorentini antichi, che allora viveano in buona memoria, qual era stato maggiore diluvio, o questo, o quello che fu gli anni Domini 1269. I più dissono che l'antico non fu quasi molto meno acqua, ma per l'alzamento fatto del letto d'Arno, per la mala provedenza del Comune di lasciare alzare le pescaie a coloro ch'aveano le molina inn-Arno, ch'era montato più di braccia VII da l'antico corso, la città fu più allagata e con maggiore damaggio che per l'antico diluvio; ma a cui Dio vuole male li toglie il senno. Per lo quale difetto avvenuto delle pescaie incontanente fu fatto decreto per lo Comune di Firenze che infra ponti nulla pescaia né molino fosse, né di sopra a Rubaconte per ispazio di II<sup>m</sup> braccia, né di sotto a quello dalla Carraia per ispazio di III<sup>m</sup> braccia, sotto gravi pene; e dato ordine, e chiamati ufficiali a fare ripare i ponti e la mura cadute.* »

Le discours du chroniqueur invite à un double niveau d'analyse. En surface, il porte à l'évidence en lui, d'une part, une critique des autorités rendues en partie responsables de la catastrophe par leur incapacité à gérer raisonnablement la ressource fluviale. En conséquence, la ville décida d'ailleurs d'interdire la construction de tout édifice sur une certaine portion du fleuve. Plus en profondeur d'autre part, il convient surtout de retenir avec attention le vocabulaire employé par Giovanni Villani lorsqu'il évoque le paysage fluvial. Le fleuve de 1269 en effet, celui qui pouvait charrier la même quantité d'eau sans provoquer un tel bouleversement selon ses témoins, est qualifié d'*antico corso*. C'est par un rapport d'antériorité, centré autour de l'action d'aménagement de la rivière, qu'il oppose donc l'aspect fluvial de 1269 à celui de 1333, manifestant bien par là l'observation d'une évolution avérée, la perception récente d'une modification fluviale importante. Un jugement de valeur sur l'anthropisation du fleuve émerge ainsi de ce texte : toute nouveauté irraisonnée (*a cui Dio vuole male li toglie il senso*, « celui auquel Dieu veut du mal, il lui ôte le sens ») apportée par l'homme à une situation environnementale peut conduire à la catastrophe, en rompant les équilibres d'un état ancien qui assurait, intrinsèquement, une certaine assurance. Le cours de l'Arno de 1269, avant tout aménagement, semblait ainsi aux yeux des Florentins adapté à éponger tous les possibles excédents hydriques.

On retrouve cette idée tendant à opposer ancienneté-équilibre à nouveauté-déséquilibre dans de nombreux documents de la fin du Moyen Âge. Les statuts municipaux des villes de l'Italie du Nord par exemple en font fréquemment mention pour justifier – et le témoignage de Giovanni Villani prend ici toute sa dimension – la défense des cours et des berges des fleuves. Le vocabulaire reste dans des tons sans équivoque à ce sujet. On parle par exemple du *cursum secundum antiquam consuetudinem* (« le cours [de la rivière] selon l'ancienne coutume ») à Trévise en 1313 pour évoquer le cours du Sile à préserver des tentatives de dérivations susceptibles d'être mises en place par les riverains<sup>11</sup>. Cela participe donc de l'adhésion à un concept déjà présent à cette époque : celui de l'existence d'une situation environnementale ancienne, considérée comme naturelle peut-être, bonne en tout cas, équilibrée, car le plus souvent voulue par Dieu, et pouvant être présentée comme le point de référence en cas de catastrophe. La pensée médiévale revêtait en effet toute modification de la nature d'une connotation négative puisqu'elle allait à l'encontre de la création originelle. Appliquée à l'activité paysagère humaine, l'association entre les concepts d'anthropisation et de dégradation se trouvait donc logiquement déjà établie. L'homme médiéval avait ainsi le sentiment d'avoir modifié et dérangé négativement le milieu naturel – la Création pour lui – et sentait en même temps le besoin de le préserver en limitant les abus. Autrement dit, il avait donc déjà pris conscience qu'il vivait dans un environnement en partie artificiel, dont une mauvaise gestion pouvait avoir de graves conséquences.

L'adhésion au concept était même suffisamment forte pour que la question fasse débat et puisse servir de prétexte à une argumentation judiciaire. Ainsi, à Dijon, en 1413, un procès opposa deux des principales institutions ecclésiastiques de la ville : les moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Bénigne et ceux de la chartreuse de Champmol au sujet de l'aménagement de la rivière coulant à l'ouest de la ville, l'Ouche<sup>12</sup>. Les moines de Saint-Bénigne décidèrent en effet d'en dévier légèrement le cours afin qu'elle ne passe plus à travers leurs propres cultures. Or, les chartreux craignirent, comme conséquence de cette déviation, une recrudescence des inondations dont ils auraient beaucoup à souffrir étant donné leur position. Leur couvent se trouvait en effet sur le cours de l'Ouche, en aval de la zone de travaux entrepris. Ces derniers eurent donc recours à la justice contre les moines de Saint-Bénigne pour s'opposer à leur tentative d'aménagement de la rivière. Plus que le déroulement du procès en lui-même, ce sont les arguments utilisés par chacun pour défendre son point de

11. *Gli statuti del comune di Treviso (saec. XIII-XIV)*, vol. I, p. 222.

12. Arch. dép. Côte-d'Or, 11 H 1009, pièce 4.



vue qui sont les plus révélateurs d'une certaine attitude face au changement du paysage, d'autant plus qu'ils ramènent à un vocabulaire proche de celui de Giovanni Villani. Chacun chercha en effet à justifier sa position en essayant de démontrer que le cours de la rivière qu'ils préconisaient constituait l'ancien et naturel cours de l'Ouche. Les moines de Saint-Bénigne justifiaient ainsi leurs travaux en affirmant qu'ils ne faisaient que rejeter la rivière dans son ancien lit et qu'ils œuvraient donc pour «réduire et ramener ladite [rivière] en son propre et ancien cours». Ceux de la chartreuse quant à eux mettaient toute leur énergie à prouver que le lit naturel de la rivière était celui que leurs adversaires tentaient de modifier. On trouve leur défense résumée en un paragraphe qui révèle toute cette réflexion :

«Se par avant l'ouvrage par eulx [les moines de Saint-Bénigne] fait en leur dicte rivière, la chouse étant en son premier état, en quoy elle étoit passé cent, LX, XL ou XXX ans, ou quant ladite maison [le couvent de la chartreuse] fut fondée, ou encoir depuis il feust venu si grant inundacion d'eau de ladite rivière, ou encoir de leur étang que la grant forte habondance eust noyé tous les religieux et démoli tous ou partie des édifices, ce eust été cas de fortune et inopiné, les choses étans en leur termes anciens, et ne eussions eu cause de nous plaindre desdits de Saint-Bénigne ne de nul autre. Mais ce qu'ils avoient levé et haulcié les terres, chaussié et le déchargeoir ancien devers eulx, ce que oncques n'avoit été sceut, veu, ne oy de mémoire d'omme, faisoit être le cas civil et positif, trouvé en droit écript non fortuite et inopiné<sup>13</sup>.»

On retrouve dans ce texte, comme chez Giovanni Villani, ce même rapport d'antériorité fondé sur l'action de transformation de la configuration fluviale. Les religieux parlent en effet de la situation «en son premier état» ou en ses «termes anciens». Ils vont même jusqu'à dater cette mémoire de la situation originelle de la rivière à préserver, en affirmant les choses être ainsi depuis au moins cent ans, et de mémoire d'homme depuis au moins trente ans. Notons ici, et cela présente un intérêt majeur de ce document, que l'on assiste dans cette joute à une formidable instrumentalisation du paysage de la part des chartreux. Ces derniers ne nient en effet manifestement pas que la rivière puisse connaître des inondations de manière tout à fait naturelle, comme un «cas de fortune et inopiné», mais ils affirment que toute inondation qui aurait lieu à cause des travaux effectués par les moines de Saint-Bénigne ne pourra plus être considérée comme telle : ce sera, suivant les termes juridiques employés par eux, un «cas civil et positif». La transformation du paysage induite par leurs adversaires et leur faisant craindre une modification calamiteuse du flux de la rivière a donc été présentée de leur part aussi comme un argument pour détourner, en cas de crue, toute la responsabilité vers l'aménageur. Repéré chez l'un des plus grands historiographes de son temps, instrumentalisé par des institutions ecclésiastiques dans un processus juridique cherchant à discuter des responsabilités en cas de catastrophe future, ce discours sur les conséquences de l'anthropisation du milieu se trouvait également partagé par un plus grand nombre, comme semble le montrer un autre document de 1492. Plus question dans ce cas du témoignage d'un intellectuel, qui plus est immiscé dans le gouvernement de sa ville de Florence, ou d'institutions grandes aménageuses du territoire représentées par des avocats. C'est au témoignage d'un «simple» notaire auquel il nous donne accès. Ce document est le résultat de l'enquête effectuée par les gens de la cour des comptes d'Aix<sup>14</sup> après la destruction du village montagnard de Bayons<sup>15</sup> causée par l'inondation torrentielle du Maldaric, le 26 juillet de cette année-là<sup>16</sup>. Sollicitée par les habitants du village dévasté pour obtenir un dégrèvement fiscal, comme cela se pratiquait le plus souvent en cas de catastrophe, la cour des comptes envoya au préalable quelques représentants sur place dans le but de procéder à une évaluation des dégâts réels

13. Arch. dép. Côte-d'Or, 11 H 1009, pièce 4.

14. Actuellement Aix-en-Provence.

15. Actuellement situé dans les Alpes-de-Haute-Provence.

16. L'enquête, conservée aux archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence (E Dep. 023/027), menée sur place les 22 et 23 octobre 1492, constitue un livret de 33 folios.

avant de décider du montant exact de la remise. À cette occasion, ils interrogèrent quelques habitants du lieu et des villages voisins pour recueillir des informations supplémentaires sur l'événement et cerner au mieux les doléances de la communauté. Or, le notaire du village, un certain M<sup>e</sup> Antoine Audemar, répondit aux enquêteurs qui lui demandaient son avis sur les causes de la catastrophe en pointant non seulement les pluies diluviennes qui s'abattirent sur la région les quelques jours précédant l'événement, mais aussi en mettant en cause les transformations récentes du paysage de la montagne, c'est-à-dire la surexploitation nouvelle de terrains très en pente situés au-dessus du village :

« Interrogé sur la manière et les circonstances dans lesquelles survinrent l'inondation et l'impétuosité du torrent, il répondit et affirma que cela arriva à cause de la très grande abondance des pluies qu'il y eut dans cette région et sur tout le territoire où se trouvent lesdits lieux. Et que les eaux, à cause de la forte pente qui caractérise le territoire de Bayons, surtout dans les lieux-dits Tamaro et Costas Raynandas, ainsi qu'en raison des cultures nouvellement faites par les paysans en ces lieux et régions, ébranlèrent les chênes, les friches et les terres cultivées, et les transportèrent avec elles jusque dans la vallée depuis les deux flancs de la montagne en même temps que des rochers et de grandes pierres<sup>17</sup>. »

C'est bien cette surexploitation qui provoqua selon lui un ravinement important et qui fut la cause principale de l'éboulement considérable ayant fait suite aux fortes pluies. Encore une fois donc, ce sont bien les modifications environnementales induites par des aménagements nouveaux (*noviter factum*) qu'on jugea responsables des conséquences les plus catastrophiques de l'inondation. Le discours réflexif sur la transformation paysagère récente est encore une fois teinté de pessimisme.

Plus généralement, la prise de conscience de la fragilité des terrains de montagne dans le sud des Alpes face à la surexploitation, et notamment la pratique grandissante de l'estive qui dénudait les versants de leur couverture forestière, constitua une inquiétude récurrente des communautés de cette région à partir de la fin du Moyen Âge. Le cas de Bayons n'en est qu'une illustration en situation dramatique. Thérèse Sclafert montra en effet avec clarté comment les communautés montagnardes et les autorités connaissaient parfaitement les effets néfastes de la déforestation et surent prendre des mesures coercitives pour protéger les versants<sup>18</sup>. Les premières mesures visant à limiter la déforestation apparurent ainsi quand la pression humaine commença à faire lourdement sentir son poids sur les sols, c'est-à-dire dès le début du xv<sup>e</sup> siècle. Les capitulations de 1414 de Meyronnes et de Larches, localités situées sur l'Ubayette, réglementaient par exemple fortement les droits de pâturage afin de préserver la montagne : durée de l'estive limitée dans le temps, quota maximum de bêtes fixé par propriétaire. Celles de 1436 ajoutèrent l'interdiction totale de couper toute sorte d'arbre dans les bois mis en défens pour leur préservation<sup>19</sup>. Ceux qui se rendaient coupables d'abattre les bois noirs – mélèzes, pins – encouraient même la peine de mort. Au même moment, les consuls de Briançon, à leur entrée en charge, devaient promettre solennellement « à être vigillants à la superintendance des grandes dépopulations de bois qui porroyt causer la grand ruïne et par conséquent provreté aux manans et habitants de la dite ville et communauté<sup>20</sup> ». Partout dans la vallée de la Durance, les échevins ordonnèrent

17. Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, E Dep. 023/027, fol. 8 v<sup>o</sup>-9 r<sup>o</sup> : « Interrogatus quomodo et qua occasione evenit dicta inundacionem et aque impetuositas in dicto rivulo. Respondet et dicat quod hoc evenit ex eo et propter maximam inundacionem pluviolum aquarum que tunc in illo aree et per totum territorium dicti loci supervenerunt. Et que aque, propter magnam dependenciam quam habet territorium de Bayonis et presertim in dicto aree vocato Tamaro et etiam de Costas Raynandas, et propter culturam noviter factum ille in loca per incolas eiusdem loci et in dicto aree, ita ut taliter quod ipsam inundacionem pluviolum aquarum commovuit garachias, mota et terras laboratas et secum transduxit ab utroque lateribus in valle illa sic et taliter congregatis tam dicti garachiis et terris motis atque laboratis quam saxiis et lapidibus magnis. »

18. T. Sclafert, *Cultures en haute Provence : déboisements et pâturages au Moyen Âge*, p. 167-203.

19. *Ibid.*, p. 184.

20. *Ibid.*

des mises en défens de grandes portions de bois contre les charbonniers, les éleveurs et les essarteurs de toutes sortes. L'objectif de ces mesures coercitives n'était pas toujours la lutte contre l'érosion, mais quelquefois cette préoccupation constituait bien l'unique motivation. Le règlement forestier du mandement de Savine par exemple, sur la rive droite de la Durance, interdisait en 1514 l'arrachement des ronces et des buissons qui retenaient le terrain sous peine de dix sous d'amende<sup>21</sup> : aucune motivation pour conserver un stock d'essences vendables dans ce cas précis, il s'agissait bien uniquement de protéger les pentes. Avant d'en venir plus directement dans une deuxième partie à la notion sous-jacente de paysage que recèle ce discours sur l'anthropisation du milieu, tous ces exemples ont bien révélé deux points essentiels. D'abord, l'existence dans la pensée médiévale d'une observation aiguë de l'évolution des paysages qui semble apparaître quand s'achève la conquête des milieux naturels au xiv<sup>e</sup> siècle. Ensuite surtout, cette observation est doublée d'un jugement moral sans équivoque tendant à la mise en cause des aménagements nouveaux dans la responsabilité de dynamiques naturelles conduisant potentiellement aux catastrophes, s'opposant à un état ancien des choses que l'on voudrait beaucoup plus stable. La société des derniers siècles du Moyen Âge observait donc bien les transformations environnementales opérées par son action, tout en prenant conscience des conséquences de cela sur la genèse d'événements naturels, dotées d'un aspect négatif en cas de catastrophe. On peut donc parler sans risquer l'anachronisme, sinon peut-être sur les mots, du développement d'une véritable conscience environnementale dans la pensée de cette époque, suffisamment forte pour peser sur les décisions, comme on a pu le voir à Florence, Trévisé ou dans le sud des Alpes.

### *Un discours environnemental sans esthétique du paysage*

À l'évidence, ce discours « environnementaliste » médiéval fait indéniablement penser au discours écologique contemporain, lequel plonge ainsi loin certaines de ses racines et ne sortit pas *ex nihilo* de la pensée du xix<sup>e</sup> siècle. Ce discours mériterait assurément une histoire dépassant largement les bornes de la modernité, car il s'appuie sur un socle qui est la marque d'une approche finalement déjà ancienne de l'environnement. On trouve, au niveau de l'impact de la civilisation sur la nature, des fondements communs entre les deux discours, cristallisés dans une critique des changements apportés par la main de l'homme, considérés comme responsables des excès de violence des événements catastrophiques.

Les similitudes s'arrêtent pourtant à ce stade, et il serait tout aussi faux d'en évacuer toute trace dans la pensée pré-moderne que de les assimiler, à l'inverse, complètement, dans la mesure où l'un des fondements conceptuels essentiels qui conduisit à la construction du discours écologique contemporain semble être absent du discours environnemental médiéval. C'est ici que la notion de paysage entre en jeu et que ces récits de catastrophes réelles ou potentielles en révèlent une certaine facette.

Tel qu'il se développa au cours du xix<sup>e</sup> siècle, le discours sur la protection de l'environnement s'appuya en effet, pour trouver ses justifications, sur la dimension esthétique des choses à préserver, dans un discours critique sur les méfaits de l'industrialisation. Dans les grandes lignes, le succès de cette forme de pensée commença dans les années 1820. L'accroissement des villes incita alors à faire converger l'attention d'un nombre croissant de penseurs vers l'idée que l'agressivité de la modernité menaçait le patrimoine architectural ancien. Beaucoup se mirent dès lors à opposer l'art et sa beauté à l'industrie. Petit à petit, du monument ponctuel menacé par la modernité, les inquiétudes s'étendirent à des portions de territoires sélectionnés visuellement pour leurs qualités pittoresques. C'est sur ces fondements, opposant

---

21. T. Sclafert, *Cultures en haute Provence : déboisements et pâturages au Moyen Âge*, p. 190.



diamétralement le progrès technique à la valeur esthétique du paysage, que naquirent ainsi les premières sociétés de protection de l'environnement au début du xx<sup>e</sup> siècle et la constitution des premiers parcs nationaux<sup>22</sup>.

Or, une telle assise conceptuelle semble bien être absente du discours des hommes de la fin du Moyen Âge. Pour eux, la critique de la transformation anthropique des milieux naturels restait liée uniquement à une idée d'environnement perçu sous des considérations de type opératoire, centré sur la civilisation. Si l'on craignait déjà la fragilisation et la modification des milieux, cela ne se justifiait que dans la mesure où le processus pouvait porter atteinte à la société et non pas au milieu en tant qu'ensemble à préserver pour lui-même. De fait, si tous les textes précédents font ainsi bien ressortir le sentiment de la perte d'un milieu stable pour la société, aucun ne révèle de sentiment pour un certain aspect esthétique du même milieu.

Apparaissant comme l'un des aboutissements les plus achevés de cette forme de pensée environnementale médiévale, le traité *Della laguna* de Marco Corner (1412-1464) en révèle avec plus de clarté les fondements<sup>23</sup>. Membre éminent de l'administration vénitienne, et notamment au milieu du xv<sup>e</sup> siècle de l'organe des sages sur les eaux, c'est-à-dire de ceux qui avaient en charge les questions les plus importantes relatives à la gestion de l'eau dans la cité, il rédigea ce traité pour proposer une solution à l'ensablement de la lagune et à l'invasion des marais sur l'eau de mer. Le traité apparaît comme le premier plan de sauvegarde du site et plus généralement comme la première tentative de réponse globale et systématique à ce problème essentiel de la Venise du xv<sup>e</sup> siècle. Ce siècle constitue en effet pour la Sérénissime celui d'une première prise de conscience très aiguë de la fragilité de son environnement et celui d'une mise en perspective sur un horizon catastrophique du destin de la cité par ses habitants. Sentiment grandissant au moment où s'achevait la conquête anthropique de la lagune, Élisabeth Crouzet-Pavan n'hésite pas à voir dans cet instant une période clé de l'histoire vénitienne, celle d'un renversement à partir duquel Venise lia son histoire avec l'idée d'une destruction inéluctable du site<sup>24</sup>. La question environnementale devient dès lors centrale dans la gestion de la ville, et Marco Corner ne fait pas œuvre isolée en écrivant ce traité, mais reflète la pensée de ses contemporains pour qui le maintien du site s'imposa comme le souci principal. Tous s'accordaient sur l'idée que l'ensablement du site était lié à l'alluvionnement engendré par les fleuves se jetant dans la lagune et particulièrement par l'un d'entre eux : la Brenta, détournée par les Padouans en 1142 pour se protéger de ses crues. Si le traité de Corner ne reçut pas l'approbation de l'administration urbaine, sa proposition s'arc-boutait bien sur ce problème et tendait à éloigner de la ville l'embouchure de ce fleuve. Au-delà de la solution envisagée en terme d'hydrologie, ce sont les positions de Corner vis-à-vis d'une histoire et d'une mémoire de la lagune que révèle avec beaucoup d'intérêt ce traité et plus généralement la catastrophe annoncée à son époque. De manière évidente tout d'abord, on retrouve dans son texte les mêmes accents généraux que dans les exemples précédents : il présenta ainsi son programme en affirmant vouloir rejeter le fleuve « dans son lit coutumier<sup>25</sup> ». Il utilisa donc aussi la référence à « l'avant » pour mettre en relief le dérèglement anthropique du fonctionnement lagunaire. Si le fondement de sa réflexion s'inscrit donc dans les mêmes schèmes de pensée généraux que ceux de ses contemporains, le traité, par sa taille, est plus riche et mérite une grande attention en deux autres points : l'essai d'histoire de la lagune qu'il présente et l'évocation même du site perdu, de cet « avant », par son auteur.

22. R. Delort et F. Walter, *Histoire de l'environnement européen*, p. 303-310.

23. M. Corner, *Scrittura sulla laguna*, p. 75-153.

24. É. Crouzet-Pavan, « Imaginaire et politique : Venise et la mort à la fin du Moyen Âge », p. 467-493, et *Espaces, pouvoir et société à la fin du Moyen Âge*, vol. I, p. 307-333.

25. M. Corner, *Scrittura sulla laguna*, p. 147 : « Per il suo leto usado. »

Marco Corner rédige en effet avec ce texte ce que l'on peut considérer comme le premier essai d'écohistoire recensé dans la documentation historique, et montre par là toute la sensibilité des Vénitiens à l'évolution et aux transformations de leur environnement. Pour donner corps à sa démonstration, il s'adonna en effet dans la troisième et la quatrième partie<sup>26</sup> à une histoire de la lagune en tant que telle, dont l'objet était d'en montrer le rétrécissement progressif et inéluctable si rien n'était envisagé pour en réduire l'ampleur. Il décrit ainsi non seulement l'étendue de la lagune comme elle devait se présenter durant l'Antiquité romaine, depuis Ravenne jusqu'à Aquilée, en s'appuyant sur des textes de Strabon, mais aussi l'évolution du site dans les siècles plus proches de lui par l'intermédiaire de documents archivistiques<sup>27</sup>. C'est là qu'il révèle le détournement effectué par les habitants de Padoue en 1142 ou une autre anecdote tout aussi intéressante sur la prise de conscience qui s'opérait alors. En 1449, alors qu'il était camerlingue de Padoue, il découvrit en effet, à son grand étonnement, une ancienne barque surgir quinze pieds sous terre dans une cour où l'on creusait un puits. Faisant part de cette découverte, qu'il considérait comme un miracle, à l'évêque Fantin Dandolo, ce dernier lui expliqua avec amusement les origines grecques et portuaires de Padoue, construite à l'origine en front de mer<sup>28</sup>. Ainsi se succèdent les épisodes de la disparition lente de la lagune au profit des marais et des roseaux, imputée au déséquilibre progressif engendré dans l'« écosystème » par l'activité humaine et contre lequel il fallait agir. L'ensablement d'ores et déjà effectif d'une partie de la lagune, qui plus est prouvé par ses soins, l'amena bien sûr à méditer sur l'espace perdu. C'est ainsi dès la préface, partie la plus intéressante du traité pour notre propos, qu'apparaît sa description de la lagune originelle, c'est-à-dire du site dont il déplorait la destruction et la disparition. Programmatique, cette préface tendait à montrer tout l'intérêt à préserver le site et offre donc un regard sélectif sur ce dernier, retenant les critères suffisamment caractéristiques et importants de la lagune à ses yeux pour provoquer chez le lecteur un sentiment de perte. Or, ce qu'il décrit de la lagune perdue dans ce passage est avant tout un voyage dans les différentes îles qui la constituaient avant leur ensablement, dont il ne s'attarda à décrire que les monastères et les églises courant, si ce n'était déjà fait, à leur destruction :

« [...] toute notre lagune était pleine de saints et pieux monastères, comme on peut le voir à travers les choses passées et surtout dans la ville de Cittanova, appelée Rechiana, dans laquelle on comptait un nombre infini d'églises. De même dans la ville de Giesolo, où j'ai trouvé dans l'inventaire de l'évêque qu'il y avait quarante-deux églises, la majeure partie d'entre elles ouvragées de mosaïques comme l'est à présent celle de Saint-Marc. De même à Lio Major, où se trouvaient sept églises très dignes avec de belles colonnes de marbres parfois merveilleusement décorées de mosaïques<sup>29</sup>. »

L'esthétique du paysage de la lagune est en revanche absente de cette description, et par conséquent des motivations de Marco Corner à la conserver. Le milieu naturel s'efface, à chaque évocation du passé, devant la civilisation lagunaire telle qu'elle devait être avant

26. M. Corner, *Scrittura sulla laguna*, p. 109-141.

27. On sait que dans le contexte d'inquiétude qui s'installa au xv<sup>e</sup> siècle, les autorités vénitienes décidèrent dès 1415 de recopier dans les archives toutes les dispositions déjà prises concernant la lutte contre les eaux, et, à partir de 1439, de mieux tenir les archives en copiant chaque acte en double (voir É. Crouzet-Pavan, « Imaginaire et politique : Venise et la mort à la fin du Moyen Âge », p. 486). M. Corner indique d'ailleurs lui-même qu'il a réussi à retrouver l'ancien cours de la Brenta par la consultation « de documents authentiques » (*authentice scrittura*) à sa disposition (M. Corner, *Scrittura sulla laguna*, p. 119).

28. *Ibid.*, p. 118.

29. *Ibid.*, p. 75 : « [...] tuta questa nostra laguna era tuta piena de molti devoti et sancti monasterii, come se può veder per le cose passate et maxime per la citade de Cità nova apelada Rechiana [cité gagnée par la terre], in la qual era infinite chiese et etiam come se puol veder per la cità de Giesolo [cité gagnée par la terre], dove io trovo per lo adventario de esso Vescovado, come in quello era chiese XLII, la mazor parte de quelle lavorade el salizado de musaico, come al presente è la chiesa de San Marcho, et così etiam Lio Mazor [idem], in quel era septe dignissime chiese cum dignissime collone di marmoro et alcune lavorate mirabilmente di musaico. »

les temps sombres du xv<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la lagune, comme espace à embrasser dans une totalité, n'existait à ses yeux que par la civilisation qui s'y était installée et dont elle permettait la prospérité.

Le texte de Marco Corner, très explicite par vocation, semble donc aussi très révélateur d'une attitude. Il montre que le fondement du discours environnemental du Moyen Âge semble bien révéler la difficulté de la pensée médiévale à percevoir le paysage naturel comme objet de contemplation propre. Cet homme de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, mis face à une situation de dégradation environnementale perçue, ne regrettait en effet en rien la disparition d'un espace que ses ancêtres avaient pu contempler dans toute sa beauté originelle. Il déplorait plutôt la disparition d'une société lagunaire qui devait tout à sa situation entre terre et mer. Son objet était donc de sauvegarder le milieu uniquement pour les intérêts qu'il offrait à la civilisation qui s'y était installée : pour Venise, bien entendu, sauvegarder la lagune signifiait conserver le débouché maritime faisant la force de la ville. Plus que d'illustrer ce point de vue sur l'intérêt de l'eau, tout à fait attendu pour un Vénitien engagé dans l'administration de sa ville, ce traité révèle donc surtout l'inexistence totale de toute considération esthétique pour tout élément extérieur à la civilisation. Comme dans tous les documents analysés dans ces pages, les modifications du milieu réellement observées par ces hommes et ces femmes semblent donc leur en avoir révélé les relations avec la société qu'ils faisaient vivre, sans pour autant avoir conduit à une réflexion sur l'existence d'un « décor » naturel, esthétisé et identitaire<sup>30</sup>. Préserver le milieu naturel des excès de l'anthropisation ne se justifiait que dans la mesure où les modifications apportées par les activités humaines pouvaient faire pressentir un accroissement dangereux des potentialités destructrices du milieu pour la société et son économie : soit de manière directe, en faisant craindre une augmentation de la violence des catastrophes naturelles, soit de manière indirecte, comme à Venise, en faisant planer le spectre d'une autodestruction lente du site d'implantation. Ainsi, la nature semble encore envisagée dans ce discours « environnementaliste » médiéval, qui ne révèle rien d'un sentiment de paysage, sous une forme purement fonctionnelle. Revenant ainsi à Marco Corner, on observera pour finir que tout sentiment contemplatif n'était pas absent de sa description de la lagune originelle. Il parle bien d'églises « merveilleusement décorées ». Mais l'harmonie du site repose chez lui sur l'ordre de la civilisation. La situation environnementale primitive à rétablir n'était pour lui qu'un outil pour retrouver cette harmonie idéale.

### Résumé

À partir du xiv<sup>e</sup> siècle, des exemples de plus en plus nombreux montrent que la société médiévale percevait les transformations environnementales opérées par l'action anthropique. Une réflexion, tendant à octroyer à l'aménagement humain du milieu naturel une part des responsabilités en cas de catastrophes, apparaît ainsi régulièrement dans un discours qui opposait la plupart du temps l'aspect négatif et dangereux de cette transformation du paysage à la nostalgie d'une nature « ancienne », marquée par la stabilité. Un souci environnemental important de préservation du milieu naturel, faisant plonger très loin les racines du discours écologique contemporain, se manifeste ainsi très tôt. Faisant appel, en terme de motivation, à la nécessité de conserver un environnement conçu sous une forme fonctionnelle, il ne semble en revanche jamais y transparaître l'idée de conserver le paysage pour sa valeur esthétique.

---

30. Si l'on prend la définition du paysage proposée par F. Walter, qui le présente comme une notion moderne sur deux points, il serait à la fois une forme d'esthétisation du lieu, mais aussi une forme d'idéologisation du même lieu, socle d'un processus d'appartenance identitaire développé par le sujet pensant (voir *Les Figures paysagères de la nation*).

### Bibliographie

- Annales Colmarienses*, éd. Jaffé Philipp, dans *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, vol. XVII, Hanovre, 1861, p. 202-231.
- BRAVARD Jean-Paul, « Des versants aux cours d'eau : les implications des fluctuations paléo-hydrologiques à l'époque médiévale », dans Colardelle Michel (dir.), *L'Homme et la Nature au Moyen Âge : paléoenvironnement des sociétés occidentales* (actes du V<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale tenu à Grenoble, 6-9 octobre 1993), Paris, Éd. Errance (Archéologie aujourd'hui), 1996, p. 171-179.
- BURNOUF Joëlle, BRAVARD Jean-Paul et CHOUQUER Gérard (éd.), *La Dynamique des paysages proto-historiques, antiques, médiévaux et modernes* (XVII<sup>e</sup> Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 19-21 octobre 1996), Sophia-Antipolis, Éd. de l'Association pour la promotion et la diffusion des connaissances, 1997.
- BURNOUF Joëlle et LEVEAU Philippe (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture : sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres (pratiques sociales et hydrosystèmes)*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Archéologie et Histoire de l'art, 19), 2004.
- COLARDELLE Michel (dir.), *L'Homme et la Nature au Moyen Âge : paléoenvironnement des sociétés occidentales* (actes du V<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale tenu à Grenoble, 6-9 octobre 1993), Paris, Éd. Errance (Archéologie aujourd'hui), 1996.
- CORNER Marco, *Scritture sulla laguna*, éd. Pavanello Giuseppe, dans *Antichi scrittori d'idraulica veneta*, vol. I, Venise, 1919, p. 75-153.
- CROUZET-PAVAN Élisabeth, « Imaginaire et politique : Venise et la mort à la fin du Moyen Âge », *Mélanges de l'École française de Rome*, vol. XCIII, n<sup>o</sup> 2, 1981, p. 467-493.
- CROUZET-PAVAN Élisabeth, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, Rome, Éd. de l'École française de Rome, 1992, 2 vol.
- De rebus Alsaticis ineuntis saeculi XIII*, éd. Jaffé Philipp, dans *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, vol. XVII, Hanovre, 1861, p. 232-237.
- DELORT Robert, *La Vie au Moyen Âge*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Seuil (Points. Histoire, 62), 1982.
- DELORT Robert et WALTER François, *Histoire de l'environnement européen*, Paris, Presses universitaires de France (Le Nœud gordien), 2001.
- Gli statuti del comune di Treviso (saec. XIII-XIV)*, éd. Betto Bianca, dans *Fonti per la storia d'Italia*, vol. CIX, Rome, Éd. de l'Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1984, 2 vol.
- SCLAFERT Thérèse, *Cultures en haute Provence : déboisements et pâturages au Moyen Âge*, Paris, Service d'édition et de vente des publications de l'Éducation nationale (Les Hommes et la Terre), 1959.
- VILLANI Giovanni, *Nuova Cronica*, éd. Porta Giuseppe, Parme, Éd. Guanda (Biblioteca di scrittori italiani), 1990, 3 vol.

WALTER François, *Les Figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (Civilisations et Sociétés, 118), 2004.

ZUMTHOR Paul, *La Mesure du monde : représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil (Poétique), 1993.